



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 1994

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les besoins en personnel de l'académie de Nice. Cette académie souffre en effet d'un manque patent de personnels enseignants comme de personnels ATOSS. Il risque d'en résulter de graves conséquences sur la future rentrée scolaire. Dans cette perspective, et compte tenu des engagements pris par le Gouvernement, il lui demande les mesures concrètes qu'il entend prendre afin de pallier ce manque de personnels et d'assurer un accueil normal des enfants à la rentrée.

Texte de la réponse

Les créations d'emplois ATOS inscrites en loi de finances 1997 ont concerné essentiellement les personnels de santé et sociaux qui ont bénéficié de 70 créations. Sur ce contingent, l'académie de Nice a bénéficié de l'attribution d'un emploi d'infirmière. Il convient de souligner que la prise en compte de la situation de cette académie, qui se caractérise notamment par une démographie scolaire en croissance sensible, a conduit non seulement à l'exonérer de la mesure de suppression de 106 emplois ATOS inscrite au budget de l'éducation nationale au titre de la participation des services déconcentrés à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques mais encore à lui attribuer 6 emplois ATOS supplémentaires, dans le cadre d'une mesure de rééquilibrage interne des dotations académiques. En outre, 3 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires ont été délégués à l'académie en complément de sa dotation, pour répondre aux besoins de remplacement des personnels ATOS. Les emplois ATOS ouverts en loi de finances 1997 ont été intégralement répartis et aucune création d'emplois supplémentaires n'est susceptible d'intervenir dans l'académie de Nice avant la clôture de l'exercice en cours. Cependant, un renforcement des moyens en crédits de suppléances destinés à assurer le remplacement de personnels ATOS a été décidé à la rentrée 1997 afin de répondre, dans l'immédiat, aux besoins prioritaires et les plus urgents des élèves et des établissements scolaires. La dotation complémentaire, correspondant à 17 équivalents temps plein de suppléance, qui a été récemment notifiée au recteur de l'académie de Nice permettra de procéder au recrutement immédiat de personnels supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1994

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2569

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3311